

Institut Européen des Jardins & Paysages

Inventaire des parcs et jardins de France

Inventaire de la Marne

Parc Massez

Auteur(s) : Comité des Parcs et Jardins de France

Inventaire des parcs et jardins de France
Inventaire de la Marne
Parc Massez

Nom du parc	Parc Massez
Commune	Courtisols
Département	Marne
Région	Grand-Est
Date de création	1855
Type de propriétaire	Commune
Coordonnées	4, rue Massez 51460, Courtisols Mail : mairie-de-courtisols@wanadoo.fr www.courtisols.fr
Localisation	Latitude : 48.9875959783599 Longitude : 4.51984405517578
Source	Inventaire des Parcs et Jardins – Comité des Parcs et Jardins de France – mai 2007

Historique

Le Parc Massez était un site bien connu des Courtisiens. Mais il fut particulièrement touché par la tempête du 26 décembre 1999 qui abattit les plus beaux arbres du parc, certains vieux d'environ 150 ans. En janvier 2000, les forestiers de la ville jumelle de Dierdorf avaient, en trois jours nettoyés le parc, mais il était méconnaissable. Afin de le reconstituer, le Conseil municipal a commandé aux bureaux Savart Paysage, de Châlons-en-Champagne, et plus particulièrement à Marc Soucat, une étude de revalorisation et l'élaboration d'un projet de restauration, à laquelle a participé Adeline Hamon, historienne de l'art des jardins. Jusque dans les années 1865, l'emprise du futur parc Massez fut occupée par un grand nombre de petites parcelles à vocation agricole, appartenant à de nombreux propriétaires privés. Les premières transformations du site sont dues au père de Martin Massez, Joseph Massez, tailleur d'habits à Courtisols, qui acheta la parcelle n° 458 et détruisit la maison existante en 1853. L'année suivante, il fait construire une nouvelle habitation sur cette parcelle. En 1857, Martin Massez fit démolir la maison de la parcelle n° 456 et en 1866 et 1874, il agrandit l'habitation de la parcelle n° 458, construite par son père. D'autre part il acheta une trentaine de parcelles, situées de part et d'autre du cours d'eau, à différents propriétaires privés qui les utilisaient de manière agricole, sous forme de « prés saussaies » (saulaies) et de « chènevières » (production de chanvre). Martin Massez se constitua ainsi une belle propriété en transformant toutes des parcelles en un parc d'agrément (2,5 ha).

On peut donc penser que la création du parc se fit à partir des années 1855 environ, jusqu'à la mort de Martin Massez en 1875, avec certainement des ajouts et transformations du parc, au fur et à mesure des achats de parcelles et de l'ampleur que prenait la maison d'habitation. Martin Massez en 1875, légua sa propriété à son associé, Aristide Appert qui fit sans doute réaliser des transformations dans le parc, l'adaptant à sa culture personnelle (le rocher ne semble pas s'intégrer dans la composition initiale et la passerelle en ciment armé). Aristide Appert jouit de la propriété en famille jusqu'à sa mort en 1899. Selon la volonté de Martin Massez, son héritier légua le parc, avec la maison, à la commune de Courtisols.

Bien qu'elle n'ait duré que 35 ans, l'occupation privée (Martin Massez pendant 10 ans et Aristide Appert pendant 25 ans) a tellement marqué les lieux et la composition du parc que les traces héritées du XIX^e siècle étaient encore très lisibles avant

la restauration. Marc Soucat a décidé, pour restaurer le parc, de retrouver cette structure d'origine et de remettre en valeur de nombreux petits éléments bâtis : ponts, passerelles, bancs couverts, rocher, grilles, etc.

Description

La structure d'origine du parc et son évolution jusqu'en 1999

La cour d'entrée est délimitée par le secrétariat de mairie et les garages, deux bâtiments typiques des constructions du XIX^e siècle. On peut notamment relever le rythme régulier des lucarnes sur les portes du garage et la symétrie de la façade du secrétariat. Le bâtiment principal est installé avec un retrait. Cette position permet d'une part de créer une petite cour d'entrée, d'autre part de mettre en scène la qualité architecturale du bâtiment. La grille d'entrée, quoique plus massive que l'ensemble des grilles dispersées dans le village, conserve toute la transparence de ce type de clôture. Lors de la rénovation du centre bourg, cette grille a été légèrement reculée pour augmenter les places de parking. Les massifs floraux ont été installés lors des travaux du centre bourg. Une deuxième entrée, plus discrète, située entre le garage et le mur de limite permet l'accès direct au parc.

La structure d'origine du parc était la suivante :

- un axe de composition ayant pour repères le pignon de la maison, l'allée disparue du jardin régulier, le centre du bassin et le centre du portail du Gué. La propriété de Martin Massez, de part et d'autre de la Vesle, reliait deux voies de communication importantes de la commune ;
- un jardin de type régulier très soigné, dont ne subsistait qu'une circulation latérale marquée par deux rangées de tilleuls. A l'origine, une sculpture (qui n'existait plus depuis un certain temps) dans le prolongement de l'axe de l'allée créait un point d'appui végétal à l'extrémité d'une voûte végétale formée par les tilleuls ;
- l'ancienne circulation centrale, qui s'appuyait sur un axe centré sur le pignon central du secrétariat de mairie et le portail situé rue du Gué n'était plus marqué que par deux petites séquences de haies de buis. Un petit rocher cascade, qui n'était plus alimenté en eau, était envahi par une végétation qui le dégradait régulièrement. Il ne subsistait qu'une fontaine d'origine contre la façade du secrétariat, la seconde ayant été remplacée par un assemblage de pierres meulières. Le château d'eau, qui alimentait le jet d'eau du bassin circulaire a perdu sa cuve et ses quatre pignons qui en faisaient un élément de grande qualité ;
- un ensemble paysager très pittoresque autour des îles, permettant une circulation variée. Ces trois îles, cernées par des bras de la Vesle artificiellement créés, constituent l'aspect le plus pittoresque du parc. Les bras sinueux de la Vesle qui les délimitent, sont franchies par six belles passerelles, cinq en fer forgées et une en ciment armé pour imiter les branches d'arbres tenues par des liens. La disparition des allées latérales avait réduit la diversité des promenades. Les berges du bras principal sont tenues par une superposition de tuiles romaines ; cette technique locale très peu répandue participe aussi à la qualité du parc ;
- un parc paysager de promenade et un espace boisé organisé autour d'une allée principale qui compose un cercle fermé. La « maison du jardinier », en bordure de l'allée principale, structure cet ensemble en renforçant l'esprit champêtre de cette unité paysagère. Le 1^{er} août 1927 le Maire fit savoir au Conseil qu'il y avait urgence à réparer la couverture rustique en paille et en tuiles plates de la grange rustique de la propriété Appert ; 1/3 environ de cette couverture pouvait être conservée, mais le reste devait être démolé et remplacé. Il ajoutait qu'en raison de son caractère rustique et décoratif, ce travail ne pouvait être exécuté que par un spécialiste et il proposa de confier les travaux à Henri Lemoine, horticulteur à Châlons. En 1931, il fut décidé que Marcel Deforge, cantonnier, occuperait tout ce bâtiment, une partie de jardin, une partie de la basse-cour à titre gratuit, à condition d'entretenir, en dehors de son travail de cantonnier les allées de la partie du parc situé au sud de la rivière et jusque la rue du Gué. Un terrain de boules, un terrain de basket une dalle pour orchestre et une buvette avaient perturbé l'ambiance générale. Le portail principal avait été fermé et l'entrée rue du Gué se faisait dans l'angle sud-ouest du parc.

La palette végétale avant la restauration était restreinte (en raison des coupes successives et des dégâts causés par la tempête de décembre 1999) et peu significative des végétaux utilisés à l'époque de la création du parc. Au cours de leurs recherches, Marc Soucat et Adeline Hamon ont essayé de retrouver les concepteurs du parc. Malgré l'absence de certitudes, ils ont pu faire quelques rapprochements : les entrepreneurs de bâtiments Bellois frères, qui signent un des ponts en ciment rustique du parc, réalisèrent avec Georges Vagny, l'architecte de la ville de Châlons, des travaux de rénovation et pour l'église Saint-Martin de

Courtisols et la construction du presbytère, et l'un des frères fut témoin lors de l'ouverture du testament de Martin Massez. Georges Vagny, qui construisit, à Châlons, l'ancienne Caisse d'Épargne jouxtant le jardin paysager du Petit jard réalisé en 1861, supervisa dans ce même jardin les travaux d'entretien des frères Machet, horticulteurs dans les années 1860 puis créateurs de parcs et jardins dans les années 1890. Rappelons qu'en 1868, Vagny fit une description des bâtiments construits par Martin Massez notamment la mairie et l'école. Il est donc probable que l'architecte Vagny fut à l'origine de la conception du parc, celui-ci ayant été réalisé puis complété par les entreprises Bellois et Machet.

Ce parc est représentatif des parcs dessinés dans de nombreux autres jardins privés durant la période du second Empire : sous l'effet de la mode, en effet, les parcs paysagers se répandirent dans les milieux bourgeois et industriels de l'époque.

La restauration du parc

Les objectifs sont de conserver et réactualiser les traces historiques du parc et de proposer une plus grande diversité pour faire du parc Massez un but de promenade. C'est pourquoi quatre actions principales furent proposées :

- redessiner le jardin régulier, afin qu'il redevienne une zone de transition entre le secrétariat et les îles. La création d'une allée centrale permet de retrouver une ancienne circulation et propose aux promeneurs la découverte d'un jardin fleuri ;
- revaloriser les îles et créer des allées ;
- conserver et revaloriser le parc paysager, afin qu'il retrouve sa qualité paysagère principale de vaste espace engagé où le regard se pose librement sur les objets visuels proches et lointains (bosquets, arbres isolés ou la « maison du jardinier ») ;
- créer un espace ludique pour les enfants dans la zone boisée. Il s'agissait de reboiser l'espace en relation avec la rivière et de créer une allée permettant le cheminement entre les îles et l'allée circulaire du parc paysager. Cet espace accueille l'espace ludique pour les enfants. La zone humide fut renforcée par une végétalisation adaptée pour valoriser la diversité des espèces du parc. Etant donné la valeur historique du parc et celle patrimoniale des végétaux existants, mais aussi son rôle de parc public, l'architecte paysager a choisi, pour le système d'implantation des végétaux, de mener deux actions principales : l'une, d'ordre historique porte sur la réactualisation de la typologie végétale propre au parc paysager (arbre isolé, groupe d'arbres isolés ou détachés, massifs d'arbres et d'arbustes) ; l'autre, qui relève davantage des pratiques contemporaines, porte sur l'introduction de végétaux qui proposent une interprétation actuelle de la nature et du rapport entre l'homme et la nature (traitement du jardin fleuri, zone humide de la pièce d'eau).

Les travaux

L'allée des tilleuls a été restaurée pour présenter une surface régulière. Les arbres manquants furent remplacés et le souhait est de retrouver progressivement, par la taille au sécateur, une voûte végétale.

La zone fleurie fit l'objet de plusieurs aménagements : reprise de l'axe central de circulation ; reprise de la terrasse située dans la façade du bâtiment ; revalorisation et mise en eau des deux fontaines situées sur la terrasse (l'ancienne fontaine a été réinstallée place du 28 août 1944, dans le cadre de la rénovation et de l'aménagement paysager du centre bourg) ; fleurissement des bandes linéaires orientées à 45° par rapport à l'axe central avec des plantes vivaces ; création d'une ligne d'arbres fruitiers structurés en palmette et situés contre la limite ouest du parc ; revalorisation et mise en eau du rocher cascade : rénovation du château d'eau (hormis la cuve et son axe support).

Le réaménagement des îles a redonné une organisation propre à cet espace pittoresque : rénovation des berges ; reprise des allées pour présenter des surfaces de circulation régulières et connectées à l'ensemble du parc ; création de bosquets ; remise en état et entretien des passerelles ; création d'une petite place en tessons de tuiles sur la petite île et pose d'un banc ; fleurissement de la petite île.

L'aménagement du parc paysager a permis de retrouver les qualités paysagères d'un espace caractérisé par son dégagement visuel et sa simplicité d'organisation : reprise des allées également pour présenter des surfaces de circulation régulières et connectées à l'ensemble du parc ; ouverture du portail initial ; remplacement de l'accès utilisé avant la rénovation par une circulation sur dalles engazonnées permettant le passage de véhicules ; plantation de bosquets, d'arbres de hauts jets ; suppression de la buvette ; déplacement du terrain de boules ; évolution de la dalle pour l'orchestre en kiosque à musique par un parement en brique rouge et une balustrade de type XIX^e.

L'aménagement de l'espace boisé, vers l'est, se caractérise par la création d'une allée pour circuler dans cet espace, la création d'un espace ludique, la plantation d'arbres et la valorisation de la zone humide. D'autre part un éclairage a été installé et des bancs répartis en limite des allées pour permettre une pause dans les lieux les plus contemplatifs du parc. Quant à la maison du jardinier, son aspect extérieur n'a pas été modifié (les portes seulement ont été refaites à l'identique).

Les travaux qui ont commencé le 19 juillet 2004 et se sont terminés en mars 2005. Le parc a été inauguré le 30 avril 2005, en présence du Secrétaire général de la Préfecture, du vice-Président du Conseil régional, du Président du Conseil général et des Maires du district et de la commune de Dierdorf. Ce parc réhabilité est inscrit, par le Ministère de l'Environnement, à l'inventaire des sites du département de la Marne.

Documents iconographiques



*Inventaire des parcs et jardins de France
Inventaire de la Marne
Parc Massez*





Informations complémentaires sur le parc/jardin

Superficie : 2ha

Renseignements pratiques

Ouverture au public : oui

Visite libre : oui

Caractéristiques du parc/jardin

Type de jardin: Jardin à la française

Éléments de décoration: Pavillon, Kiosque, Pont, Jeux d'eau, Cascade, Cours d'eau, Plan d'eau

Statut du jardin: public

Accueil du public: ouvert au public

Classification: Aucune classification